

TRAASS 2025

LE camp d'entraînement estival en eaux vives pour les U15/U18 !
Inscrivez -vous pour la
Tournée Rhône Alpes Auvergne Slalom Sprint 2025



Au programme en 2025 :

18 au 22 août - Yenne

Lundi 18 août : Accueil des équipes et entraînements de 14h à 18h

Mardi 19 au vendredi 22 août : 4 épreuves
Slalom, Kayak Cross (time trial et confrontation) et Trail

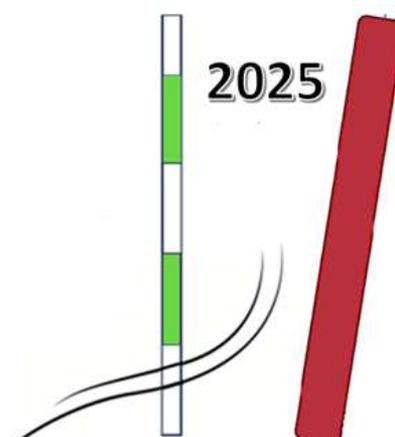
22 au 25 août - St Pierre de Bœuf

3 épreuves
Slalom, Sprint et course d'orientation

Lundi 25 août
Retour

Informations et inscriptions,
le lien :

INFO TRAASS 2025



Règlement :

Ce document est le règlement de la TRAASS.

Le règlement et le programme peuvent être modifiés et adaptés par les organisateurs en fonction de circonstances particulières.

Conditions de participation :

Être titulaire d'une licence FFCK 2024, ouvrant droit à la compétition.

La participation est limitée à 130 inscrits toutes catégories confondues.

Les catégories d'embarcation ouvertes s'entendent au regard des règlements FFCK hors sur-classement.

Les catégories d'âge sont définies ainsi : 13 à 15 ans (U15) et 16 à 18 ans (U18).

Les participant.es doivent être à jour du contrôle médical et aptes à la pratique en compétition.

Les participant.es doivent être détenteur/trices d'une pagaie verte eau vive, ou verte slalom, ou verte descente.

Jugement et organisation des épreuves :

Les épreuves seront jugées sur la base des règlements sportifs actuels pour le slalom, le kayak cross et pour le sprint eau-vive, à l'exception des adaptations spécifiques apportées par la TRAASS et précisées soit dans les bulletins, soit lors des briefings réalisés sur chaque site.

Important : Un juge ou un officiel de course sera fourni par les clubs et/ou comités présents.

Ils peuvent être compétiteurs.

L'organisation et le roulement sur les postes de jugement ou officiel seront établis par les organisateurs. La sécurité est assurée par les cadres des clubs / structures présentes.



Les épreuves en bateau :

Kayak cross : une course de time trial et un temps de confrontation seront au programme 2025. Chaque athlète participe en kayak uniquement.

Les bateaux de kayak cross doivent être apportés par les participant.es.

Slalom et Sprint : Les athlètes peuvent concourir dans deux embarcations maxima, sous réserve d'un nombre maximum de départs possibles permettant l'organisation des épreuves dans les temps impartis. Les athlètes doublant doivent avoir un bateau personnel pour chaque épreuve.

Quelle que soit l'épreuve de kayak ou canoë, chaque course comportera deux manches : qualification/finale A finale B ou deux manches additionnées, ou la meilleure des deux manches.

Les parcours comporteront de 12 à 16 portes en slalom, pour une durée pouvant être inférieure à 90", et dureront entre 25 à 40" en sprint eau-vive pour les embarcations les plus rapides.

Les démonstrations des parcours seront réalisées par des cadres.

Toutes les épreuves slalom et sprint seront réalisées avec la même embarcation. Une embarcation de remplacement peut être acceptée en cas de dommage sur l'embarcation qui aura été validée au début de la tournée.



Classement :

Classement par course : un classement est réalisé pour chaque course, par attribution de points en fonction de la place.

Classement général : en premier lieu les embarcations sont classées en ordre décroissant sur le nombre d'épreuves réalisées puis, dans chaque groupe obtenu, en ordre croissant sur le nombre de points obtenus par addition des points moins une course, slalom et sprint eau-vive confondus. La non-participation à une course vaut 100 points.

Points par course :

Première place	0 points
Seconde place	3 points
Troisième place	4 points
Quatrième place	5 points
...	...

Les ex æquo sont départagés en comptabilisant le nombre de 1^{ère} places, et ainsi de suite jusqu'à suppression de l'égalité, en cas d'égalité persistante, la course n°1 permettra le départage.

Catégories :

Les catégories ouvertes sont :

U15 = K1, C1 dames et hommes (01-01-2010 \leq né(e) \leq 31-12-2012)

U18 = K1, C1, dames et hommes (01-01-2007 \leq né(e) \leq 31-12-2009)

Si une catégorie représente un effectif inférieur ou égal à 6 bateaux, elle sera fusionnée avec la catégorie suivante, précédente ou similaire.

Si après fusion une catégorie présente moins de 6 bateaux, elle ne sera pas représentée.

Remise des prix et récompenses :

Une remise des prix sera organisée à l'issue de la TRAASS, sur la base du classement final et en respectant les catégories annoncées, sous réserve d'avoir au moins six embarcations dans la catégorie.



Inscriptions :

Les inscriptions se font pour le circuit complet. Il n'y a pas d'inscriptions par course pour la TRAASS 2025.

Les inscriptions sont à réaliser auprès du Comité Régional Auvergne Rhône Alpes Canoë Kayak :

Avec envoi par email du document Word complété avant le 17 juillet (merci de le laisser en format Word si possible) à l'adresse @ clandrin@ffck.org

ET

Et envoi par courrier du chèque de règlement des inscriptions à l'ordre du Comité Régional Auvergne Rhône Alpes Canoë Kayak, à l'adresse :

Comité Régional Auvergne Rhône Alpes Canoë Kayak
68 avenue Tony Garnier
CS 21001
69304 LYON CEDEX 7

Ou par virement avec la référence : «200501+Nom du club ou de l'athlète»

IBAN : FR76 1027 8072 6100 0213 0490 136.

L'inscription sera validée uniquement à réception du règlement.

Coût d'inscription : 75 euros par personne.

Ou 70 € pour les licencié.es d'un club de la région AURA.

Le coût d'inscription couvre la participation à l'ensemble des courses et animations sportives, les objets TRAASS et les repas proposés durant la TRAASS.



Hébergements :

Sur chaque site, différentes offres d'hébergement et restauration peuvent être proposées par les structures d'accueil.

Contacts : **Les réservations pour les campings sont à faire avant le 17 juillet !**

Camping de Yenne :

Contactez le camping Kanoti
contact@kanoti.fr



Espace Eaux Vives de St Pierre de Boeuf :

Aire naturelle de camping de l'Espace Eaux Vives

La réservation sur l'aire naturelle de camping du site de l'espace eaux vives est à effectuer par l'intermédiaire du Comité Régional

contact clandrin@ffck.org

Attention, nombre de places limitées.

Pour le camping de la Lône :

Réservation en ligne sur le site :
<https://www.espaceeauxvives.com/>
Ou info@campingdelalone.com
tél : 04 69 32 46 64



Pour le gîte de la Lône :

Réservation en ligne sur le site :
<https://www.espaceeauxvives.com/>
Ou info@maisondelalone.com
tél : 04 69 32 47 47

